

Commentaire d'arrêt sur le service public

Par **Lucas**, le **29/11/2020** à **16:16**

Bonjour,

Je me posais une question quand au considérant numéro 4 de cette décision :

CAA de NANCY, 1ère chambre - formation à 3, 31/03/2016, 15NC01312, Inédit au recueil Lebon

La société Apave possède elle une prérogative de puissance publique ? C'est ce qu'il me semble comprendre.

Seulement le considérant 6 laisse entendre que la CAA a eu recours au faisceau d'indices car la société Apave ne possède pas de PPP, mais dans ce cas que signifie le considérant numéro 4 ?